

# XCore, revêtement de sol Hybride de dernière génération clipsable

## **FR Conditions de garantie**

Cher client,

Nous vous remercions d'avoir acheté un des produits de la gamme XCore. Nous espérons que ce produit vous donnera entière satisfaction et pour longtemps.

Dans ce document vous trouverez décrites les conditions de garantie dont vous disposez en ayant acheté votre produit de Sol XCore.

Lisez attentivement le guide d'installation de votre revêtement XCore, dans lequel vous trouverez de manière détaillée toutes les questions relatives aux paramètres et normes d'installation.

Afin de s'assurer le meilleur résultat d'installation possible, nous vous recommandons de faire appel à un poseur professionnel de revêtements de sol.

Souvenez-vous: XCORE + INSTALLATION PROFESSIONNELLE = SUCCÈS ASSURÉ

### **Que couvre la garantie ?**

Pour pouvoir prétendre à la garantie du produit, vous devrez nécessairement disposer de la preuve d'achat (ticket, facture) correspondante. L'absence de facture ne pourra donner lieu à aucune réclamation.

Cette garantie couvre, sous certaines conditions, les défauts du matériel relatif à la stabilité du joint clipsable, les taches, la décoloration, la résistance à l'usure et l'humidité.

Le client doit s'abstenir d'installer des dalles ou lames visiblement défectueuses. Le client devra signaler ces défauts visibles dans un délai maximum de 8 jours à compter du jour de son achat.

Les lames peuvent présenter quelques petites différences de teinte d'un lot à l'autre. Assurez-vous que les paquets que vous avez acheté proviennent du même lot. Les différences de ton ou de brillance entre les lames ne sera pas un motif de réclamation.

La garantie ne s'appliquera pas aux produits qui n'auraient pas été installés conformément aux explications et instructions de pose se trouvant dans le guide d'installation.

### **Finitions performantes**

Le sol XCORE se clipse parfaitement, assurant une liaison résistante à l'humidité. Le système de clic utilisé convertit le joint en un élément solide, sans toutefois rendre impossible les contractions et dilatations conventionnelles du produit dues aux changements de température (+100 kg / m<sup>2</sup>).

### **Résistance à la salissure**

Nous garantissons que le produit résiste parfaitement aux taches de produits domestiques communs, tels que : l'huile végétale, le vin, le savon neutre, etc...

### **Résistance à l'abrasion**

XCORE est garanti pour résister à l'usure dans des conditions normales d'usage. Consulter les conditions d'usage selon la Norme EN-429..

### **Garantie totale contre l'humidité locale**

Le sol XCORE résiste à l'humidité provoquée par des conditions normales d'usage. Apte pour être installé dans les salles de bain et les cuisines.

### **Recommandation d'entretien**

Afin de protéger votre sol XCore, nous vous recommandons :

- Maintenir le sol sans poussière ni saleté. Mettre un tapis et un paillasson respectivement devant et derrière la

porte, afin de limiter l'entrée de particules solides qui pour provoquer des rayures au sol.

- Pour protéger votre Sol, utilisez exclusivement des chaises dont les roulettes sont en caoutchouc et de diamètre supérieur à 3 cm, protégez les pieds de vos meubles avec des patins en feutre. Ne pas poser non plus de meubles ou autres objets lourds (+100kg/m<sup>2</sup>). Pour éviter les dégradations de votre sol, assurez-vous que les surfaces d'appui des chaises et tout autre type de mobilier soient arrondies et sans pointes saillantes, sur la base de la Norme EN 12529. Ne pas installer sur le sol d'éléments fixes qui potentiellement pourraient bloquer la dilatation/contraction. Évitez l'utilisation au-dessus du sol d'objets ou outils pointus ou coupants. En cas de doutes, consultez votre distributeur.
- La garantie ne couvre pas la diminution de brillance ou les rayures dues au frottement continu d'objets ou de meubles qui ne sont pas protégés par des patins de feutre ou des roulettes souples.
- Maintenir dans la pièce une humidité relative entre 30 et 60% toute l'année afin d'éviter que le sol soit soumis à des changements brusques d'humidité et de température.
- Attention avec l'utilisation au-dessus du sol d'objets ou outils pointus ou coupants.
- Utiliser exclusivement des chaises dont les roulettes sont en caoutchouc et protéger les pieds de vos meubles avec des patins en feutre.
- La surface des sol XCORE conçue pour durer est très résistante, et à ce titre ne nécessite pas de traitements additionnels, ni vernis, ni cire, ni polish qui pourraient endommager ses propriétés intrinsèques.
- La garantie ne couvre pas les installations réalisées dans des pièces directement exposées à l'extérieur telles que les entrées de magasin ou toutes autres zones à l'aire libre.
- La structure du sol XCORE est composée de Polymères, et pour cela ses comportements mécaniques et ses propriétés sont similaires à ceux du bois. En conséquence, une chaleur extrême peut générer une dilatation de la structure qui peut créer sur la structure un effet d'expansion. Afin d'éviter, les désagréments occasionnés par cette éventuelle dilatation, il est primordial de suivre rigoureusement les instructions de stockage, d'installation et d'entretien indiquées dans ce document.
- La couche d'usure qui protège les sol XCORE a été soumise à de rigoureux contrôles de qualité et de nombreux tests de laboratoires officiels afin de garantir ses propriétés de résistance à l'abrasion, cependant des négligences dans l'installation, un usage non approprié ou un entretien non adéquat peuvent provoquer des détériorations. Consulter attentivement les instructions d'entretien de notre Sol XCORE et respecter ses conditions limites d'usage.

### **Durée de la garantie**

Cette garantie est valable pour la durée de vie utile du produit. La garantie est pour le consommateur final et non transférable à une tierce personne. Les droits à la garantie s'appliqueront avec une prise en compte d'une dépréciation annuelle due à l'usure normale du produit, selon le barème suivant, à partir de la date d'achat du produit: 1/25 annuel en usage domestique et 1/10 annuel en usage commercial (Seulement pour les modèles de classe d'usure 33)

### **Validité de la garantie**

Pour prétendre au droit de garantie vous devrez conserver la facture de votre achat pendant toute la durée de la garantie. Toutes les réclamations devront être présentées dans un délai maximum de 30 jours à partir de la date d'achat par l'intermédiaire du point de vente dans lequel vous avez acheté le produit. Si votre installation a été réalisée par une entreprise, assurez-vous qu'elle a suivi toutes les étapes d'installation recommandées. Une installation non conforme aux indications provoquera l'annulation de la garantie.

### **La garantie ne couvre pas**

Cette garantie ne couvre pas les dégradations autres que celles d'origine industriel lors de la fabrication, ce qui exclut les dégradations dues au transport, à la manipulation et à l'installation.

Les erreurs d'installation ou les installations qui n'ont pas respecté les consignes stipulées dans le guide d'installation ou d'entretien

L'installation dans un ERP d'un sol NON recommandé pour un usage commercial.

Accidents, mauvais usages, dégradations volontaires, comme par exemple : les rayures, les coups, les dommages causés par des agents abrasifs ayant pour origine le contractant, une société de service, un usager. Absence de protection adéquate sous les pieds de meuble ou roues de chaises. Un entretien inadéquat.

La garantie ne couvre pas non plus les dégâts des eaux, inondation, eaux stagnantes ou qui se seraient infiltrées entre la base des dalles/lames, de même que les sinistres d'origine naturelle comme les tremblements de terre, les hurricanes, les incendies, etc...

La garantie ne couvre pas les défauts qui ne soient pas clairement visibles. Ne seront pas pris en compte l'usure de surface, taches ou décoloration inférieures à 1 cm<sup>2</sup>. S'il s'agit d'un défaut de fabrication de la surface, celui-ci devra être visible depuis une distance d'1,5 m pour être pris en considération. On considère une usure de friction lorsqu'elle permet de faire apparaître la structure du produit. Les valeurs inférieures à celles mentionnées ne donneront pas effet à l'application de la garantie.

Dans le cas d'un problème relatif au système de clic, la garantie s'appliquera seulement si la languette ou la rainure viendrait se casser ou ne pas pouvoir se connecter après avoir appliqué une pression normalement suffisante pour se faire. La garantie ne fonctionnera pas s'il s'agit d'une mauvaise manipulation de l'opérateur.

La garantie ne couvre pas la diminution de brillance ou les rayures dues au frottement continu d'objets ou de meubles (Pieds de meubles, roulettes de fauteuils, pieds de chaises, etc..) qui ne sont pas protégés par des patins de feutre ou des roulettes en gommes souples. Les pieds de meubles ne peuvent pas être inférieures à 3 cm de diamètre. Pour éviter les dégradations de votre sol, assurez-vous que les surfaces d'appui des chaises et tout autre type de mobilier soient arrondies et sans pointes saillantes, sur la base de la Norme EN 12529. Ne pas installer sur le sol d'éléments fixes qui potentiellement pourraient bloquer la dilatation/contraction. Ne pas poser non plus de meubles ou autres objets lourds (+100kg/m<sup>2</sup>). Évitez l'utilisation au-dessus du sol d'objets ou outils pointus ou coupants. En cas de doutes, consultez votre distributeur.

Une fois le défaut de fabrication avéré, le matériel défectueux sera remplacé gratuitement par le même matériel ou un matériel présentant les mêmes caractéristiques dans le cas où le matériel en question ne serait plus disponible au catalogue. Le matériel substitué sera couvert par le temps restant de la garantie du matériel remplacé, pas de nouvelle garantie pour le matériel de substitution.

Euro Trade Flooring S.L n'est pas responsable des coûts de main d'œuvre, d'installation ou autre en relation avec le remplacement ou la réparation de dalles ou lames. En conséquence les coûts spéciaux ne sont pas couverts par la garantie.

Euro Trade Flooring S.L exclus spécifiquement de la garantie toutes détériorations précédemment citées et leur respectif remboursement ainsi que les frais qu'elles pourraient engendrer.

Euro Trade Flooring S.L se réserve le droit de ne pas accepter la présente annexe de garantie proposée, si elle juge que certaines normes figurant dans cette annexe n'ont pas été suivies.

Euro Trade Flooring S.L se réserve également le droit de rectifier, annuler ou ajouter n'importe quelle annexe à cette garantie sans préavis.